PARIS, le 09/01/2007

**ACOSS** 

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE DIRRES

## **LETTRE CIRCULAIRE N° 2007-005**

OBJET: Modification du champ d'application du Versement Transport (art L. 2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique fixe le versement transport au taux de 1,05 % sur toutes les communes comprises dans son périmètre de transport urbain.

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (identifiant n° 9309723) a décidé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, le versement transport au taux de 1,05% sur toutes les communes comprises dans son périmètre de transport urbain, à savoir :

LE FRANCOIS, DUCOS, RIVIERE-PILOTE, RIVIERE-SALEE, SAINT-ESPRIT, LE VAUCLIN, SAINTE-LUCE, LE MARIN, LES TROIS ILETS, SAINTE-ANNE, LE DIAMANT, LES ANSES-D'ARLET.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Le Directeur

Jean-Luc TAVERNIER

## **CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT**

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Communauté d'agglomération de L'ESPACE SUD MARTINIQUE

## N° IDENTIFIANT: 9309723

COMMUNES CONCERNEES	Code INSEE	TAUX	CODE POSTAL	DATE D'EFFET	ORGANISME
- LE FRANCOIS - DUCOS¹ - RIVIERE-PILOTE - RIVIERE-SALEE² - SAINT-ESPRIT - LE VAUCLIN - SAINTE-LUCE - LE MARIN - LES TROIS ILETS - SAINTE-ANNE - LE DIAMANT - LES ANSES-D'ARLET	97210 97207 97220 97221 97223 97232 97227 97217 97231 97226 97206 97202	1,05%	97240 97224 97211 97215 97270 97280 97228 97229 97227 97227 97227	01/09/06	CGSS MARTINIQUE

Bénéficiaire du versement transport : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

Lotissement Frangipanier 97228 SAINTE LUCE

Comptable dont dépend le bénéficiaire : Trésorerie du Marin

Bassin Tortue 97290 LE MARIN

IEDOM LE MARIN - 45159 00005 3D130000000 36

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le versement transport était déjà applicable sur la commune de DUCOS (identifiant 9309719) au taux de 0,55% jusqu'au 31/8/2006.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le versement transport était déjà applicable sur la commune de Rivière Salée (identifiant 9309715) au taux de 0,55% jusqu'au 31/8/2006.